



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 28
ADHÉSION DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
A L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES FRANCE

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers municipaux | | |
|---------------------|------------------|----------------------------------|----------|---------|
| | | En exercice | Présents | Votants |
| 16 septembre 2021 | | 33 | 30 | 32 |

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 23 septembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme SUCHET, Mme KERGOURLAY, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Marie-Line BIANCHI à M. Jean CAYRON, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

Absent : Mme ICHARD.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Madame BOUVARD soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'Association des Petites Villes de France (APVF) fédère depuis 1990 les petites villes de 2 500 à 25 000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire,

Elle compte aujourd'hui 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

Donner du poids aux petites villes; faire entendre leurs revendications en tenant un discours constructif : telle est l'ambition de l'Association des Petites Villes de France.

AR Prefecture

083-218301075-20210923-DEL2306202128-DE

Reçu le 28/09/2021

Publié le 28/09/2021

Depuis sa création, elle défend la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires en menant un lobbying actif à toutes les échelles : auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local.

Sa force de proposition, d'action et d'accompagnement font de l'APVF une association d'élus pleinement reconnue au sein du monde politique, capable de faire la différence pour les élus de petites villes.

L'APVF est une force écoutée des décideurs publics et elle défend les petites villes auprès de tous les lieux décisionnels.

Réseau pluraliste et convivial permettant le partage d'expérience, l'APVF représente une source d'information claire, précise et rapide pour les élus et les agents des collectivités. Elle propose par ailleurs, une offre de formation calquée sur les besoins des petites villes et organise des journées d'études en fonction de l'actualité législative.

En tissant du lien, les petites villes sont les actrices de la recomposition territoriale et les moteurs de la coopération intercommunale. Entre monde rural et grandes agglomérations, elles constituent aujourd'hui un pivot fondamental.

C'est pourquoi, l'association dont l'action est reconnue au niveau national a été l'interlocuteur privilégié, voire l'un des initiateurs du programme « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à aider 1 600 communes de moins de 20 000 habitants à revitaliser leur centre-ville et mobilise 3 milliards d'euros (hors plan de relance).

Partenaire national du plan, l'APVF a ainsi salué ce programme transversal et localisé qu'elle réclamait depuis plus de 3 ans. Les petites villes centres font en effet face à des difficultés diverses qui vont être renforcées par la crise actuelle. Leur problématique concerne aussi bien l'habitat, le commerce, que les questions de santé ou d'aménagement urbain et de service public.

Tout au long de ce programme transversal, l'offre de service sera enrichie. Les actions mises en place seront également évaluées en lien avec l'APVF.

Depuis le 29 avril 2021, date de signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain », la commune de Roquebrune-sur-Argens est désormais concernée.

L'APVF étant placée au centre de ce programme, la Commune a tout intérêt à y adhérer.

Le montant de la cotisation pour adhérer à l'Association des Petites Villes de France est fixé à 0,10 € par habitant pour l'année civile 2021, soit 1 481,50 € pour la commune de Roquebrune sur Argens (chiffre INSEE de la population légale au 1er janvier 2017 en vigueur au 1er janvier 2020 : 14 815 habitants à Roquebrune sur Argens).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion de la commune de Roquebrune-sur-Argens à l'Association des Petites Villes de France,

AR Prefecture

083-218301075-20210923-DEL2306202128-DE

Reçu le 28/09/2021

Publié le 28/09/2021

~~DTT que les crédits afférents ont été inscrits au~~ Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 23 septembre 2021



Le Maire,
Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.